

Image not found or type unknown



Problème avec l'urssaf suite renonciation à succession

Par **pat690**, le **29/01/2010 à 10:46**

Bonjour, rnsuite au décès de ma belle-mère, il y a + d'un an, tous les héritiers ont renoncé purement et simplement à la succession. or, l'URSSAF continue de nous réclamer des sommes au titre des cotisations dues pour L'APA que percevait la défunte. Ils ne tiennent pas compte des justificatifs que nous envoyons. Celà devient du harlèlement. Y a t-il des dettes que les héritiers renoncants sont quand même obligés d'honorer ? ou s'agit t-il d'un abus de pouvoir de l'URSSAF . Merci de votre réponse